

DEPARTEMENT  
ISERE  
ARRONDISSEMENT  
GRENOBLE



Accusé de réception en préfecture  
038-828765594-20240214-2024-02-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2024  
Date de réception préfecture : 14/02/2024

**OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE  
SAINT-MARCELLIN VERCORS ISERE**  
Etablissement Public Industriel et Commercial

<b>Délibération N° 2024-02</b>  OBJET ADMINISTRATION  <b>Motion de soutien à la démarche Inspiration Vercors</b>	<b>EXTRAIT</b>  Du registre des délibérations du Comité de Direction de l'EPIC  Office de tourisme 'Saint-Marcellin Vercors Isère'	<b>Date de convocation 04/01/2024</b>  Membres en exercice : 11 Membres présents : 7 Nombre de pouvoirs : 2 Nombre de votants :
---	--	--

**Séance du 16/01/2024**

**L'an deux mille vingt-quatre, le seize janvier, à dix-huit heures.**

Le Comité de Direction de l'Office de Tourisme 'Saint-Marcellin Vercors Isère' dûment convoqué, s'est réuni dans la salle Isère de la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de M. Raphael Mocellin, Président. Le nombre de membres prescrits par les statuts ayant été respecté et le quorum atteint, les membres du Comité de Direction ont pu délibérer.

Présents : R. Mocellin (Président), M-C Jolland, P. Ferrouillat, V. Dumas, F. Ballouhey, V. Pénard, N. Crouzet, J. Damaisin (Responsable Administrative et Financière OTI), N. Bontoux (Directeur OTI)

Absents : N. Petter, P. Seyve, L. Garnier (Vice-Président), D. Locatelli, H. Duquesne, P. Rosaire, A. Fustier, D. Dorly, P. Despesse, N. Nava, D. Gleize, I. Duquesne, P. Stref, F. Vernay (Direction Tourisme et Culture SMVIC)

Secrétaire : Jessie Damaisin

**1- SUJET DE LA DELIBERATION (extrait du Procès-verbal)**

La marque Inspiration Vercors, marque de destination du territoire, impulse une dynamique d'actions basées sur les valeurs partagées par les acteurs privés et publics du tourisme en matière de promotion et permet à l'unisson de promouvoir des initiatives renforçant la notoriété et l'image du Vercors.

L'ambition est de devenir la destination nature de référence pour une clientèle nationale et européenne tout en garantissant une qualité de vie harmonieuse, de progrès et de rencontres inspirantes.

La marque est gérée par un collectif qui réunit le Parc naturel régional du Vercors et les communautés de communes du Royans-Vercors, Saint-Marcellin Vercors Isère, du massif du Vercors, du Trièves et du Diois. L'OTI est membre actif du collectif. Cela a représenté a minima 0,7 ETP en 2023.

A travers son positionnement « **retour à l'essentiel** », l'office de tourisme suit les préconisations du schéma de développement touristique en affichant sa vision d'un tourisme authentique, où la rencontre est



**Office de Tourisme Communautaire Saint-Marcellin - Vercors - Isère**

Siège Social : 7 rue du Colombier – 38160 St-Marcellin cedex

Tel : 04 76 385 385

Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial - n° SIRET 828 765 594 00019

**OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE  
SAINT-MARCELLIN VERCORS ISERE**  
Etablissement Public Industriel et Commercial

privilegiée, le terroir valorisé et ses espaces respectés. Ce positionnement s'intègre parfaitement dans les visions supra-territoriales dont Inspiration Vercors. Ce positionnement s'appuie sur 4 thématiques :

- Art de vivre
- Itinérance
- Patrimoine (dont bâti)
- Nature et paysages

Le travail effectué avec les professionnels du tourisme depuis fin 2021 a permis d'avoir un regard sur les clientèles actuelles et d'établir des priorités d'intervention tant pour l'office de tourisme que pour la communauté de communes. La sphère privée s'est prononcée en faveur d'un développement mesuré du tourisme où l'offre touristique doit être davantage qualifiée, l'activité plus rémunératrice et sans apporter de nuisances. L'objectif affiché est de travailler sur les ailes de saison à destination des cibles suivantes : familles avec enfants, tribus sans enfant, couple sans enfants, groupe de sportifs et grands-parents avec petits enfants.

Les clientèles nationales de séjournant proviennent : du Rhône, de la Drôme et des Bouches-du-Rhône. Les clientèles internationales de séjournant proviennent : d'Allemagne, de Suisse et des Pays-Bas.

Par cette délibération, l'OTI souhaite :

- marquer son soutien au collectif Inspiration Vercors et à sa dynamique
- renforcer l'image de marque du territoire au travers de la marque Inspiration Vercors
- rappeler les besoins du territoire SMVI en matière de promotion (cibles, saisons et clientèles)
- formuler des souhaits : améliorer la gouvernance du collectif (dont intégration des partners), allonger la durée de la convention, doter la démarche de plus de moyens, promouvoir la durabilité, favoriser la fidélisation des clientèles, renforcer l'usage de la data pour adapter les stratégies.

Ce travail collaboratif devra faire l'objet de résultats chiffrés en matière de ressources humaines, de retombées économiques aux différentes échelles (IV et SMVI).

## 2- DELIBERATION

Le Président

**Propose** de d'approuver la motion

**Soumet** cette proposition aux membres du comité de direction.

Nombre de VOTANTS :	6
Nombres de POUVOIRS :	2
Nombres de POUR :	8
Nombres de CONTRE :	X
Nombres de ABSTENTION :	X

**OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE  
SAINT-MARCELLIN VERCORS ISERE**  
Etablissement Public Industriel et Commercial


SUR rapport de Monsieur le Président,  
VU le Code général des collectivités territoriales et le code du tourisme,  
VU les statuts de l'Office de Tourisme,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Comité de Direction de l'EPIC

- **APPROUVENT** la motion
- **AUTORISENT** le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Président,  
Mocellin Raphaël



Délibération certifiée exécutoire par le Président  
Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 12.02.24  
Et de l'affichage en date du :